

Garantie Designflooring

Valable à partir du 1^{er} janvier 2018

Collections : Art Select, Monet, Van Gogh, Opus, Opus+, Michelangelo, Rubens, LooseLay, LooseLay Longboard, Korlok, Kaléïdoscope, Palio Clic, Palio Core, Palio Gluedown

Sous réserve des conditions et exclusions ci-dessous, Designflooring (ci-après dénommée la Société) garantit les produits contre toute usure prématurée à partir de la date d'achat jusqu'à la fin de la période et dans les champs d'applications définis dans le tableau ci-dessous

Gamme	Résidentiel	Commercial	Industriel léger
Art Select	30 ans	17 ans	15 ans
Monet	30 ans	17 ans	15 ans
Van Gogh	30 ans	12 ans	10 ans
Opus	30 ans	12 ans	10 ans
Opus +	30 ans	12 ans	10 ans
Michelangelo	30 ans	12 ans	10 ans
*Rubens	30 ans	10 ans	n/a
LooseLay	30 ans	12 ans	10 ans
LooseLay Longboard	30 ans	12 ans	10 ans
**Korlok	30 ans	15 ans	n/a
*Kaléïdoscope	30 ans	10 ans	n/a
Palio Clic	30 ans	12 ans	12 ans
Palio Core**	30 ans	12 ans	n/a
Palio Gluedown*	30 ans	10 ans	n/a

*ce produit est fabriqué sous la norme EN ISO 10582 et n'est pas adapté à l'usage industriel léger (réf EN ISO 10874)

**Les produits fabriqués sous la norme EN16511 ne sont pas adaptés à l'usage industriel léger (réf EN 10874)

Définitions

1. 'Usure' se définit par la dégradation de la couche d'usure et la décoloration consécutive du motif.
2. 'A vie' est une période de 30 ans.
3. 'Commercial' se définit par l'utilisation du Produit dans un espace utilisé à des fins professionnelles.
4. Les espaces 'Industriels légers' sont des espaces utilisés à des fins industriels légers sous la norme ISO 10874.
5. 'Résidentiel' se définit par l'utilisation du Produit dans une pièce d'une maison ou d'un appartement.

Conditions de Validité

La Garantie Designflooring s'appliquera pour autant que toutes les conditions ci – après soient respectées

- 1) La pose du Produit doit être réalisée conformément aux règles de l'art et aux instructions de pose les plus récentes de la Société applicables au Produit
- 2) Le support doit être conforme aux règles de l'art en vigueur lors de sa préparation.
- 3) Les adhésifs et les produits de préparation recommandés pour l'application doivent être utilisés.

- 4) Le Produit doit être utilisé conformément aux recommandations d'utilisation préconisées sous la norme ISO10874
- 5) Un programme d'entretien adapté doit être utilisé conforme au Guide d'entretien applicable de la Société. Une barrière de propreté doit être installée devant toutes les entrées extérieures afin de capter les matériaux abrasifs tels que le sable. Les pieds de meuble doivent être couverts avec des matériaux de protection afin de protéger le sol. Le produit a été soumis à un usage normal.
- 6) Pour les Produits avec un système de click, le joint de dilatation minimum doit être respecté autour des objets fixes y compris les tuyaux et les murs. Les objets ou les meubles ne doivent pas être fixés au Produit, ou fixés au support à travers du Produit. En aucun cas ne doit une thibaude être adhérente au support (veuillez consulter les instructions de pose de la Société)

Exclusion de la Garantie

La Garantie ne couvre pas les cas suivants

- 1) Les défauts causés par une pose non-conforme ou mal réalisée.
- 2) Les défauts causés par les évènements accidentaux ou non accidentaux (incendie ; inondation ; impacts ; dommage causé par les objets qui sont trainés sur le sol.)
- 3) Les défauts de fabrication immédiatement visibles qui ne sont portés à la connaissance de la Société qu'après une période de six mois de la date de pose.
- 4) Les défauts causés par un système d'entretien qui n'est pas adapté au Produit, ainsi que tout changement à la finition ou la texture du Produit causé par l'utilisation quotidienne.
- 5) Les problèmes causés par un support non adapté ou dont le taux préconisé d'hygrométrie recommandé n'a pas été respecté.
- 6) Les taches, brulures, coupures ou autres dommages provoqués par un usage abusif ou non conforme aux recommandations / instructions de Designflooring. Les dommages occasionnés par les points de chaleur localisés de chauffage sous le sol, y compris les tapis de sous-couche en caoutchouc qui empêchent la circulation libre de la chaleur
- 7) Les modifications, altérations ou réparations qui ne sont pas réalisées par un poseur de sol professionnel.
- 8) L'usure et la détérioration provoquées par le poinçonnement et l'abrasion dues, par exemple, aux talons hauts et aiguillés, les piètements ou roulettes de mobiliers non – adaptés ou non-protégés
- 9) L'altération de la couleur ou la décoloration provoquée par des éléments externes, y compris le soleil, les tapis, les excès de température, l'humidité (y compris les fuites d'eau et l'humidité souterraine) la chaleur et la pression hydrostatique (cette liste n'est pas exhaustive)
- 10) Pour les Produits avec un système de click, les dommages occasionnés au système d'emboîtement.

Notez que la Garantie ne couvre pas l'utilisation des Produits pour des fins spécifiques. L'utilisateur du Produit, ou son agent est censé s'assurer que le Produit choisi est adapté à son utilisation.

Les échantillons fournis avant installation peuvent provenir d'un bain différent. Les tons, la couleur, et la texture du Produit installé peuvent varier de l'échantillon.

Réclamations

1. Toute réclamation doit être portée à la connaissance de la Société par écrit dès la constatation du défaut.
2. La réclamation doit être accompagnée par des informations supplémentaires requises par la Société ; une copie de la facture, le détail du Produit, informations relatives à la pose et le support, des photographies du Produit défectueux et un rapport du défaut ; veuillez ne pas prélever des échantillons du chantier sans l'autorité préalable de la Société.
3. Une fois la réclamation soumise, il se peut que la Société réalise une inspection. La Société remplacera à ses frais tout Produit avec le même ou similaire s'il s'avère lors de l'inspection que le Produit était défectueux avant la pose, à condition que le Produit soit toujours disponible.
4. La Société remboursera tout ou une partie des frais de dépose et repose, et les frais de main d'œuvre à sa discrétion. La Société validera tous les frais de remplacement avant que la dépose repose ne s'effectue.
5. La Société réserve le droit de remplacer le Produit avec un alternatif de la même valeur et spécification lorsque le Produit défectueux n'est plus disponible.

6. La période de la Garantie est en vigueur à partir de la date d'achat du Produit. Lors d'un remplacement du Produit la durée originale de la Garantie s'appliquera.
7. La Société ne saurait être tenue pour responsable des pertes de profits, dommages directs, indirects fortuits, spéciaux ou consécutifs, ou d'autres dommages (y compris dommages-intérêts liquidés) tels que négligence, ou des défauts causés par un usage abusif du Produit, ou contraire à son usage prévu.

Cette garantie est une garantie volontaire du fabricant. Elle octroie des droits supplémentaires et n'affecte pas vos droits statutaires.